

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	24.06.2024	D1336	7.5	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE            ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

**D E C I S I O N**

par délégation du  
Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>ARCHIVES DE FLERS AGGLO</b> <b>VALORISATION DES ARCHIVES DES ASSOCIATIONS</b> <b>SPORTIVES DU TERRITOIRE</b> <b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC</b>
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	24 JUIN 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	24 JUIN 2024

En janvier 2023, le service des archives de Flers Agglo s'est engagé dans une campagne de collecte auprès des associations sportives du territoire.

12 associations sportives et 10 particuliers ont donné des documents ou les ont confiés pour numérisation.

La Direction des Affaires Culturelles de Normandie apporte une aide financière en vue de soutenir les projets de valorisation des archives (aide aux publications, soutien aux expositions, etc.).

En 2024, la valorisation de cette grande collecte se concrétise par une exposition retraçant l'histoire du sport dans le bocage flérien. Un livret de l'exposition et un album de vignettes à collectionner destinés à être distribués gratuitement aux habitants de Flers Agglo accompagnent l'exposition.

La DRAC, informée de ce projet, est en mesure d'accorder une subvention au taux le plus élevé possible pour le traitement de l'ensemble des documents. Le coût de cette exposition ainsi que des outils de communication est estimé à 4.949 € TTC.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, la demande de subvention est à déposer sur la plateforme [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr). En conséquence, le Président autorise le service des archives à valider le formulaire, cette opération valant signature.

Le Président :

**SOLLICITE** la participation de la DRAC pour un montant le plus élevé possible.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240624-D1336-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024  
Publication : 24/06/2024